

## **Conditions générales (CGV) de moneycare AG**

Par la transmission de l'ordre, nous confirmons avoir compris son contenu, y compris la clause de non-responsabilité.

Nous acceptons les coûts résultant de cette confirmation d'ordre et nous nous engageons à soutenir au mieux les travaux nécessaires ainsi qu'à remplir de manière autonome les éventuelles exigences administratives ou à effectuer nous-mêmes les démarches auprès des autorités.

Nous confirmons en outre que toutes les informations fournies sont véridiques et exactes. Nous sommes conscients que des informations erronées peuvent entraîner des coûts supplémentaires et nous acceptons de prendre en charge les frais liés aux recherches et corrections (CHF 150.-/h). En cas d'annulation d'un ordre, nous facturons les frais externes ainsi que nos dépenses internes sous forme d'un forfait de CHF 500.00.

Lors de la prise de rendez-vous, nous vous proposerons un créneau horaire. En l'absence de réponse contradictoire dans un délai de 24 heures, nous considérerons que ce créneau vous convient et réserverons le rendez-vous de manière ferme. Si le rendez-vous n'est pas honoré sans annulation préalable (au moins 1 jour ouvrable à l'avance), nous nous réservons le droit de facturer un forfait de CHF 100.-.

Nous nous engageons à soutenir au mieux les travaux de moneycare AG et de ses partenaires. Les factures doivent être réglées et tous les documents nécessaires doivent être disponibles afin que le dédouanement puisse être effectué.

Par l'attribution du mandat de dédouanement de véhicules en leasing à moneycare AG, le remboursement de la TVA en Allemagne et en Autriche ainsi que la déclaration de TVA en France sont confiés à moneycare AG. Pour les véhicules achetés, nous sommes conscients que la TVA en France et en Autriche ne peut pas être récupérée.

Par la transmission du mandat, nous confirmons avoir lu et compris la brochure.

Dans le cas du dédouanement d'un véhicule en leasing vers la France, il est nécessaire d'effectuer un dédouanement de retour avant la restitution du véhicule ou l'expiration du contrat de leasing. Nous confirmons par la présente que nous effectuerons ce dédouanement de retour de notre propre initiative et à nos frais.

### **Clause de non-responsabilité**

Toutes les informations ont été élaborées en étroite collaboration avec les administrations et autorités. Toute responsabilité découlant de ces informations ou de l'utilisation de nos services est exclue. Si le dédouanement entraîne des obligations supplémentaires pour le mandant (par exemple la fourniture de documents, justificatifs, certificats, inscriptions auprès d'autres organismes, nouvelles taxes ou frais, etc.), nous déclinons toute responsabilité si le mandant ne respecte pas ces exigences. Aucun frais de déplacement, de temps, de matériel ou autres frais ne sera remboursé. Afin que le processus de dédouanement se déroule sans encombre, le véhicule doit être en état de fonctionnement et apte à circuler (techniquement et visuellement). Si le véhicule appartient à une société de leasing et que le dédouanement du véhicule professionnel entraîne des désavantages financiers ou autres encore inconnus, ceux-ci sont à la charge du mandant. Toutes les informations sont fournies sans garantie ; des modifications légales de toute nature demeurent réservées.

## **Informations supplémentaires**

Pour les véhicules en leasing : depuis le 01.01.2022, aucune TVA n'est due lors du dédouanement de véhicules dans l'UE. Toutefois, conformément à la loi, tous les véhicules dédouanés doivent être déclarés auprès des autorités fiscales en France. Cette déclaration, effectuée par moneycare AG, est payante et facturée directement.

Dans certaines situations, des taxes et éventuellement des droits de douane peuvent s'appliquer à votre véhicule. Ces frais ne peuvent pas être récupérés.